

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE *CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, UGA-CGC*

L'INSEE DANS LA TOURMENTE DE L'INDICE DES PRIX

L'INDICE DES PRIX CONTESTÉ

Depuis de nombreux mois, l'indice des prix à la consommation (IPC) est au cœur d'une importante contestation, en France, mais aussi en Europe. Il fait l'objet de profondes remises en cause venant notamment d'associations de consommateurs. Depuis quelques jours, une campagne publicitaire des magasins Leclerc, qui utilise les travaux du BIPE, a relancé et amplifié cette polémique.

Sur le fond, ces attaques disent que l'inflation est sous estimée, ou plus exactement que le « pouvoir d'achat » mesuré avec l'indice est surestimé.

Les organisations syndicales de l'INSEE avaient déjà pleinement joué leur rôle de veille et d'alerte, lors de deux Comités Techniques Paritaires en mars et juillet 2003, puis lors d'une rencontre avec la direction en septembre 2003, sur le fait que l'indice des prix est en décalage croissant avec l'inflation des prix perçue par les citoyens. De plus, il ne nous semble pas être l'outil adéquat pour revaloriser le SMIC, les pensions, les retraites etc. En effet, un instrument quantitatif doit juger de l'évolution du coût de la vie pour mieux porter les revendications salariales.

L'IPC DOIT-IL ÊTRE UTILISÉ COMME INDICATEUR DE COÛT DE LA VIE ?

Pendant longtemps la réponse de l'INSEE a été en substance : « notre indice est bon, il est un des meilleurs ».

Et en effet, l'indice produit actuellement par l'INSEE répond aux normes internationales d'indices des prix à la consommation. Du point de vue de la comptabilité nationale, il remplit ce rôle. L'INSEE doit donc continuer à le produire et à le diffuser afin de maintenir une comparabilité de ces mesures entre pays.

Le directeur général a choisi de répondre à la polémique Leclerc, dans une tribune de presse. Il y déclare que *« les résultats de l'évaluation de l'impact des ajustements de qualité sur l'indice des prix, actuellement en cours à la division « prix à la consommation », seront disponibles en avril. »*

S'agit-il d'une réponse aux doutes exprimés sur la capacité de l'IPC à mesurer les évolutions du coût de la vie ?

Quoi qu'il en soit, cette manière de faire nous semble problématique : ainsi l'INSEE remet en cause son propre indice sans qu'il y ait eu un débat social aboutissant à ce choix. Était-ce la position la plus pertinente ?

Si demain, de la même façon, une polémique débute sur les prix de ventes industriels, en matière de démographie ou d'évaluation du patrimoine des ménages, qui décidera de modifier ces indicateurs dans tel ou tel sens ? Pour nous en tout cas, la Direction de l'INSEE ne peut pas décider seule de la pertinence des indicateurs.

ÉLABORER UN INDICATEUR QUI RETROUVE LA CONFIANCE DE LA SOCIÉTÉ

Sur des sujets techniquement complexes, médiatiquement polémiques, socialement et économiquement cruciaux, l'INSEE doit engager en toute transparence un vrai débat en son sein, et avec des experts extérieurs. Jusqu'à présent, dans d'autres domaines, on a pu s'appuyer sur l'existence de séminaires recherches, qui précèdent des publications et l'introduction de nouvelles méthodes statistiques. Le CNIS, organisme de concertation réunissant des associations, des syndicats, des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, existe. Son rôle est de faire émerger les besoins des différents acteurs de la société en matière d'outils et de mesures statistiques. Il assure la coordination et la pertinence de ces indicateurs. A t il été consulté ? Visiblement non.

NOTRE PROPOSITION : UN DÉBAT AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS

- Un débat sur la mesure de l'évolution des prix est légitime. Les syndicats de l'INSEE préconisent qu'un débat technique et politique exigeant soit à nouveau remis en chantier sur cette question. Ce débat est d'autant plus nécessaire que la rotation des produits est plus importante et que la nouvelle application « prix » n'est pas totalement aboutie. Il est indispensable que, sur ce sujet ultra-sensible des prix, la méthode qui sera proposée soit largement étudiée et débattue, avec tous les acteurs qualifiés dans ce domaine : personnalités compétentes, chercheurs, mais aussi organisations syndicales de salariés, représentants des associations de consommateurs, qui ne sont jamais associés à ces réflexions.
- Ce débat doit être poursuivi par un débat public sur la mesure du pouvoir d'achat qui, plus que l'indice des prix, est le sujet de la polémique actuelle. Comme cela a été demandé depuis longtemps par le CNIS, il faut réexaminer la mesure du revenu (revenus salariaux, non salariaux, financiers) et publier plusieurs évolutions du pouvoir d'achat des ménages (pour l'ensemble des ménages, par tête, par ménages, par unités de consommation, par catégories de ménages, par familles type, par tranches de revenus...).
- Ce débat doit prendre place hors de la pression politique liée à la conjoncture immédiate, faute de quoi, la discussion échouera une fois de plus. Se donner le temps, c'est travailler au fond et s'affranchir de la polémique qui peut continuer de faire rage au cours des prochains mois.
- Un débat qui passe par la confrontation en interne des différents acteurs qui contribuent à construire l'indice de prix : enquêteurs titulaires et pigistes, informaticiens, gestionnaires dans les bureaux de prix dans les DR, sectoriels de la division prix de la DG et méthodologues.

L'INSEE a les moyens humains, les compétences techniques pour construire un tel indicateur selon les standards de qualité et de technicité. C'est pourquoi les organisations syndicales sont fondées d'exiger la clarté d'un débat, pour contrecarrer les doutes du public sur l'honnêteté des pratiques et la déontologie de l'INSEE dans cette affaire.

Paris le 9 mars 2004